



# Assemblée générale des clubs des Challenges Rémois de Tennis de Table à Saint Brice Courcelles

**Procès-Verbal du jeudi 14 octobre 2022 à 20h00**

✚ Etaient présents :

**Membres du Bureau :** Nicolas PATUREAUX (Président), Didier ROTH (Trésorier), Paul BERTE (Secrétaire, Commission Classement), François KUBASIK (Secrétaire Adjoint, Commission Classement), Yves MAYEUX (Responsable du Championnat Jeunes), Éric EUGENE (Vice-président et Responsable de la partie administrative)

**Représentants des Clubs de :** ASTTRES, Bétheny, Boulton, Chamery, Courcy, Evergnicourt, Fismes, Guignicourt, Jamin, P.T.T, Sillery, Taissy, TUR, Ville en Tardenois, Witry-Lès-Reims

✚ Sont excusés :

**Membre du Bureau :** Régine RENAUX (Responsable du Championnat Jeunes)

**Représentants des Clubs de :** Bourgogne, Jonchery, Loivre, Saint Brice Courcelles

Les Représentants de Club pointent en signant sur la feuille de présence et une enveloppe contenant les imprimés à remettre pour permettre l'inscription de leurs équipes et joueurs.

Quinze clubs sur dix-neuf étant présents ; le quorum est atteint et l'assemblée générale peut délibérer. Le vote d'un seul représentant par club sera pris en compte.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Nicolas PATUREAUX, président des Challenges Rémois, ouvre la séance en demandant à l'Assemblée si une personne est volontaire pour rejoindre le Bureau ; pas de volontaire.

## **1. Mise à jour du règlement des Challenges Rémois.**

Le bureau s'était réuni au préalable le 12 septembre, notamment pour la mise à jour du règlement en cours adopté à l'Assemblée Générale de rentrée du 30 septembre 2011. Il a été alors décidé qu'un exemplaire sera envoyé à chaque Président de club, afin qu'il fasse partager ses remarques et corrections éventuelles à la prochaine Assemblée Générale de rentrée. Une liste de leurs adhérents, faisant état de leurs situation médicale (certificat du médecin, attestation FFTT, questionnaire de santé), leurs a été également envoyée, afin d'anticiper sur leurs inscriptions.

Nicolas PATUREAUX commence la lecture du règlement article par article et les personnes présentes sont invités à réagir au fur et à mesure. Quelques remarques concernent,

- L'article 6 sur les montées / descentes : à la suite de la remarque de M. DONZEL (Fismes), le départage en cas d'égalité ne se sera pas général mais particulier. Les quinze clubs présents sont unanimes pour apporter cette modification
- L'article 14 sur la composition des équipes, avec la suppression de la précision « le plus bas » et d'un mot inapproprié. Les quinze clubs présents sont unanimes pour apporter cette modification.

- L'article 27 sur l'envoi de la feuille de rencontres, certains dirigeants demandent à les envoyer par courriel en PDF ou encore de la mettre en pièce jointe à la déclaration du résultat via le site, plutôt que par courrier. La Commission Classement préfère conserver l'envoi par courrier, le traitement étant moins fastidieux.
- L'article 23 sur la réception des rencontres, il est proposé d'ajouter une phrase pénalisant d'un forfait au bout de 30 minutes de retard toute équipe qui n'a pas prévenu. Un seul représentant ayant voté pour, ce point de règlement ne sera pas ajouté.

Le règlement est adopté à l'unanimité des clubs présents ce jour.

## 2. Présentation des poules - Article 15 du règlement.

Le secrétaire de séance n'ayant pas le calendrier général de la saison 2022-2023 à présenter à l'Assemblée, il sera envoyé prochainement à tous les clubs. Le président des Challenges Rémois stipule qu'il contient comme à l'accoutumé après 3 semaines de compétition, soit des vacances, soit des semaines de rattrapage, et qu'elles peuvent permettre, non seulement de jouer un match reporté, mais également d'anticiper en avançant un match. Le championnat adulte débute le 7 novembre et se termine le 18 mai.

Vient ensuite, le tableau des poules établi suivant les montées / descentes et projeté à l'Assemblée avec :

**Excellence :** 6 équipes  
**Amitié 1 :** 8 équipes  
**Amitié 2 :** 8 équipes  
**Progrès 1 :** 9 équipes  
**Progrès 2 :** 8 équipes  
**Encouragement 1 :** 7 équipes

Plusieurs dirigeants de club réagissent à cette présentation et demandent à enlever une poule de manière à éviter les journées exemptes. 46 équipes étant inscrites, nous pouvons constituer quatre poules de 9 et une poule de 10. Nous profitons de la présence de la plupart des clubs pour faire les poules en séance comme suit :

Poules Championnat CRTT 2022-2023				
Excellence	Amitié	Progrès	Encouragement	Avenir
ASTTRES A	Bourgogne A	Chamery C	ASTTRES C	TUR D
Bétheny A	Bétheny B	Ville-en-T A	Guignicourt B	Ville-en-T B
Chamery A	Sillery A	Chamery D	Bétheny C	Chamery F
Witry A	Taissy A	Courcy B	Jamin E	Fismes B
P.T.T A	Chamery B	ASTTRES B	Guignicourt A	Guignicourt C
Jonchery A	Jamin B	Jamin D	Chamery E	Boult A
Evergnicourt A	Jamin C	Fismes A	Witry B	Jamin F
Courcy A	TUR A	TUR B	TUR C	Jamin G
Jamin A	P.T.T B	Taissy B	Evergnicourt B	Loivre B
	Loivre A			

Des représentants de club considèrent qu'il serait dans l'air du temps de supprimer les licences en feuille cartonnée et plastifiée. L'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité des clubs présents.

Le Responsable de la partie administrative suggère alors de fournir à chaque club une liste de leurs licenciés par équipe, précisant notamment la civilité, la date de naissance, le niveau et le numéro de licence.

L'Article 11 du règlement, précisant que seul le détenteur d'une licence CRTT peut participer au championnat, devra donc être modifié. Le joueur prouvera sa licenciation par la présentation à chaque rencontre de la liste constituant l'équipe.

Outre le fait que les capitaines de clubs peuvent noter leur résultat sur le site challengesremois.fr dès la fin de rencontre, Paul Berté de la Commission Classement propose de mettre directement sur le site les résultats confirmés via les feuilles de rencontre envoyées à François Kubasik, plutôt que de les envoyer par mail. Pour ce faire, il a besoin de droits d'administrateur et d'une petite formation à l'outil.

### 3. Championnat Jeunes.

Le Championnat Jeunes comprend 3 catégories : 8 à 10 ans, 11 à 13 ans et 14 à 16 ans. Les catégories sont susceptibles d'être modifiées à la discrétion des Responsables du Championnat Jeunes, en fonction des inscrits par catégorie.

Les dates et lieux connues à ce jour pour les 6 rencontres :

- **1<sup>ère</sup> le 20 novembre 2022 à Guignicourt**
- **2<sup>ème</sup> le 11 décembre 2022** (lieu à définir)
- **3<sup>ème</sup> le 22 janvier 2023** (lieu à définir)
- **4<sup>ème</sup> le 26 mars 2023** (lieu à confirmer)
- **5<sup>ème</sup> le 16 avril 2023** (lieu à confirmer)
- **6<sup>ème</sup> le 14 mai 2023** (lieu à définir)

Pontfaverger (ASTTRES), se positionnerait soit pour la journée 5 ou 6 et Bétheny pour la 4 ou 5. Nous attendons également la réponse de Taissy. Nicolas PATUREAUX propose à Chamery, même si le club ne compte pas de jeunes dans ses adhérents, de se positionner sur une date et M. POINTILLART nous donnera une réponse prochainement.

### 4. Bilan comptable (voir document ci-dessous).

Didier ROTH présente le solde des comptes au 25 septembre 2022 :

DEPENSES 2021-2022		RECETTES 2021-2022	
Hébergeur Site Web	21,50	Adhésion Challenges Rémois	745,00 <sup>2</sup>
Frais bancaires	62,68	Cagnotte M et MME Delmotte	710,00
Frais postaux	12,96		
Assurances Challenges	940,39		
Coupes et cadeaux Challenges Jeunes	331,22		
Site web Challenges	300,00		
Champagne (mission et réception)	135,00		
Boissons soft pour Remise Coupe	4,44		
Coupes adultes	514,62		
Repas M et MME Delmotte	248,00		
Fleurs M et MME Delmotte	52,00		
Cagnotte M et MME Delmotte	41,00		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>663,81<sup>2</sup></b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>455,00<sup>3</sup></b>
Montant à reverser à M et MME Delmotte	369,00		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3032,81</b>	<b>SOLDE BANCAIRE AU 03/10/2022</b>	<b>787,00<sup>1</sup></b>

L'assemblée générale se termine à 21h30.

Éric EUGENE,  
Secrétaire de séance